



Assemblée générale

Distr. générale
27 août 1997
Français
Original : anglais

Cinquante-deuxième session
Point 65 b) de l'ordre du jour provisoire*

Réduction des budgets militaires :

Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	Paragraphes	Page
I. Introduction	1-3	2
II. Réponses reçues des gouvernements	1-5	2

* A/52/150 et Corr.1.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 51/38 du 10 décembre 1996, intitulée «Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires», l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de demander l'avis des États Membres et de formuler des recommandations au sujet des modifications à apporter au contenu et à la structure du système d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires pour renforcer et élargir la participation à ce système, et de lui présenter à sa cinquante-deuxième session un rapport à ce sujet.

2. Le Secrétaire général estime qu'une mise à jour du système d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires pourrait s'imposer afin de tenir compte des différentes pratiques nationales en matière d'établissement de rapports. À cet égard, peut-être conviendrait-il de comparer les instruments d'établissement de rapports utilisés par d'autres organes internationaux qui reçoivent de telles données. En raison de la situation financière de l'Organisation, il n'a pas été possible d'organiser ces consultations en 1996, et de poursuivre ainsi un processus commencé précédemment. Le Secrétaire général envisage de reprendre les consultations dès que possible, afin de déterminer dans quelle mesure il conviendrait d'ajuster l'instrument actuel en vue d'encourager une participation plus large.

3. Le Secrétaire général a reçu jusqu'à présent la réponse d'un État Membre, qui est reproduite à la section II ci-dessous. Au cas où d'autres réponses d'États Membres parviendraient au Secrétaire général, elles seraient publiées dans des additifs au présent rapport.

II. Réponses reçues des gouvernements

Pays-Bas¹

1. Les États membres de l'Union européenne s'associent au consensus sur la résolution 51/38 de l'Assemblée générale intitulée «Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires» et souhaitent faire part de leur point de vue collectif conformément au paragraphe 5 de ladite résolution dans lequel l'Assemblée prie le Secrétaire général d'établir un rapport sur la question, en tenant compte de l'avis des États Membres.

2. L'Union européenne continue d'attacher une grande importance au système d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires, institué par la résolution 35/142 B de l'Assemblée générale, en date du 12 décembre 1980. Bien

que ce système qui vise à améliorer la transparence et à renforcer la confiance soit en vigueur depuis seize ans, seulement 28 États Membres de l'ONU ont présenté des rapports en 1996 (voir A/51/209), ce qui est bien regrettable, car si ce chiffre représente une augmentation par rapport à l'année précédente, le niveau de participation continue d'être très faible.

3. Cette situation préoccupante montre que la communauté des États Membres n'a pas vraiment accepté de présenter des rapports sur les dépenses militaires. On pourrait commencer par engager de nouveau les États Membres à soumettre dûment des rapports.

4. De plus, on pourrait demander aux États Membres d'expliquer les difficultés qu'ils ont à présenter des rapports et de préciser pourquoi ils ne fournissent pas les données requises de sorte qu'on puisse envisager de modifier le système pour en accroître l'efficacité.

5. L'Union européenne réitère la proposition tendant à modifier et adapter la structure du système d'établissement de rapports normalisés, qui remonte à 1980, en tenant compte notamment des systèmes mis en place dans d'autres contextes.

Note

¹ Au nom de l'Union européenne et des pays associés d'Europe centrale et orientale (Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie. L'Islande et la Norvège se sont également associées à cette réponse.